DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260727-2026_07_08-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 procuration

Date de convocation : 16/07/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, REVAULT Alexandra, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent, PIEL Constance, CORTESERO Anne-Marie (présente jusqu'au point n° 6), GUESSANT Sylvain.

Absents : MARIE Nicolas (donne pouvoir à LUCAS Géraldine), CRESPEL Christine.

Secrétaire de séance : DESPORTES Patrick

Frais kilométriques (2026-07-08)

Les frais de déplacements pour les formations ne sont actuellement pas pris en charge par la commune. Mme le maire propose de prendre en charge le remboursement des frais pour les agents communaux qui vont en formation avec leur véhicule personnel.

Après délibération, le conseil municipal vote
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Valide que l'agent sera indemnisé de ses frais de transport, sur la base d'indemnités kilométriques (en prenant compte le lieu de départ réel de l'agent : sa résidence familiale ou sa résidence administrative) le trajet le plus court sera retenue pour le remboursement.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Patrick DESPORTES

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260727-2026_07_08-DE